

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 80 (1935)
Heft: 10-11

Artikel: Les services de renseignements, de liaison et de transmissions dans le régiment d'infanterie
Autor: Koelliker
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les services de renseignements, de liaison et de transmissions dans le régiment d'infanterie

L'étude qui suit propose une organisation détaillée et pratique des services de renseignements, de liaison et de transmission, qui a subi dans plusieurs régiments d'infanterie l'épreuve du cas concret. La méthode préconisée par l'auteur, strictement basée sur les règlements officiels, a été sanctionnée par le commandant et l'instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division.

Nous conseillons à tous nos officiers — et notamment à ceux qui ont la responsabilité de mettre en œuvre ces services, à défaut desquels l'exercice du commandement demeurerait inopérant — d'approfondir et de méditer ce problème capital de la liaison des troupes et des armes sur le champ de bataille. (*Réd.*)

Le Service de renseignements, S. R. (S. C. 99-107), le Service de liaison, S. li. (S. C. 108-110) et le service des transmissions, S. trm. (S. C. 111-116) sont les trois Services indispensables, à la guerre, à l'exercice du commandement. Ces trois services collaborent. Ils sont nécessaires l'un à l'autre. Ils s'enchevêtrent dans une certaine mesure, mais chacun d'eux conserve sa fonction et son champ d'activité bien déterminés. Il est évidemment difficile aux officiers qui ne sont pas spécialisés dans ces services de se faire une idée exacte d'un organisme aussi complexe, et c'est pourquoi, dans la troupe, ces trois services sont communément appelés en bloc : « les Renseignements ».

Le but de cette étude est d'exposer les particularités de ces trois services, leur relation et leur subordination, ce qui est faisable, maintenant que la période de tâtonnements est virtuellement terminée.

Il y a environ douze ans qu'on parle dans notre armée du service de renseignements. Au début, notre organisation du S. R. a forcément subi l'influence de ce qui s'était fait pendant la guerre dans les armées belligérantes, en particulier l'armée française, qui avait poussé le service de renseignements au plus haut degré de perfectionnement. Seulement, le S. R. de l'armée française était surtout adapté à la guerre de position, et il a fallu se rendre compte qu'en guerre de mouvement, il n'était pas applicable dans la même mesure.

Pendant près de quatre ans, chacun y est allé, chez nous, de sa proposition, chaque of. rens. a essayé son système. Après chaque cours de répétition, on s'apercevait que le but n'était pas atteint, et l'année suivante on changeait de système. Puis en 1927, le « Service en campagne » a posé le principe des trois services cités plus haut, en promettant une « Instruction sur le Service de renseignements » détaillant les moyens et l'organisation de ce service (S. C. 100, dernier al.). Cette instruction manquant, et les effectifs n'étant pas fixés, on a vu des S. R. allant de 8 jusqu'à 50 hommes par bat. On a vu le terrain encombré de ces lourdes chaînes de relais, ou sillonné de « cyclistes », voire de motocyclistes. Chacun cherchait le moyen de transmission le plus approprié à ses besoins. Et dans l'organisation du S. R. ou du S. li. c'était l'individualisme le plus parfait, quand est arrivé le R. ex. J. 1930, qui a fixé l'effectif (chiffre 115). Depuis, chacun s'est mis à trouver expérimentalement la répartition des fonctions entre les hommes attribués au S. R., et on a cherché, toujours individuellement, quel devait être le matériel à disposition du S. R. pour son travail. Mais l'obstacle persistant était l'absence d'un moyen de transmission souple et rapide.

Aujourd'hui cette organisation est au point. Il ne reste plus qu'à attendre qu'elle soit officiellement sanctionnée. Mais d'ici-là, on peut enfin travailler dans tous les régiments d'infanterie selon un même schéma, précis, pratique et conforme au R. ex. J. et au S. C. 1927, établi par le

colonel Léderrey et adopté par le commandant de la 1^{re} div. La question du matériel peut être facilement résolue avec le concours des arsenaux et une prestation minime d'environ 15 fr. par caisse d'ordinaire de cp.

Pour l'étude des trois services qui nous occupent, je renverserai l'ordre dans lequel ils sont donnés dans le S. C., afin de pouvoir procéder du plus simple au plus compliqué.

Leurs *missions* respectives sont les suivantes :

Le *S. trm.* assure les *communications entre chefs*, par des moyens techniques appelés modes ou agents de transmission.

Le *S. li.* assure la *collaboration des chefs*, par le moyen des agents de liaison.

Enfin le *S. R.* ne fait que *recueillir* les renseignements, les *étudier* et les *diffuser*. Pour cela, il utilise aussi à son profit le *S. li.* et le *S. trm.*

LE SERVICE DE TRANSMISSIONS.

Le *S. trm.* ne dispose pas seulement du téléphone. Les *modes de transmission* sont très variés. Ce sont d'abord l'homme seul (le coureur), puis l'homme pourvu d'un moyen de locomotion (le cavalier, le cycliste, l'aviateur, etc.), puis l'animal seul (le chien, le pigeon), enfin l'appareil (le téléphone, la radio, les signaux optiques, etc.).

A noter que l'homme n'est *agent de transmission* que s'il joue le rôle du facteur postal ayant à remettre un message sans y ajouter de commentaire. Dès que l'homme (soldat ou officier) est chargé en outre de communiquer oralement un compte rendu de situation, une manière de voir, etc., il devient *agent de liaison*. Cette distinction est faite par le S. C. (112, 1^{er} et 3^e al.).

On ne laisse pas partir un agent de transmission (ag. trm.) en lui disant simplement : « Allez porter ceci à tel chef » s'il n'a pas déjà parcouru une fois le trajet. Il faut prendre le temps de l'orienter à fond. Ce temps n'est jamais perdu. L'ag. trm. doit être bien renseigné sur son itinéraire.

Il doit pouvoir le suivre sans carte, parce qu'on lui a signalé les particularités du terrain qu'il aura à parcourir. Il est parfois plus avantageux (quoique en apparence plus long) de l'envoyer « par derrière », par un cheminement que l'on connaît, plutôt que de l'expédier tout droit en terrain inconnu. Le chemin le plus court n'est pas toujours la ligne droite, surtout de nuit. En outre, un ag. trm. arrivant « par derrière » tombe presque toujours sur quelqu'un qui puisse l'orienter à nouveau, tandis qu'arrivant « par devant », il risque d'errer dans le terrain à la recherche de son destinataire. Ce qui importe, surtout lorsque le message est urgent et important, ce n'est pas le départ rapide de l'agent, c'est son arrivée sûre. Si on expédie un agent à la hâte, au bout d'un certain temps on est saisi par le doute que l'homme s'est perdu et on en expédie un second. On éparpille ses hommes dans le terrain, sans espoir de pouvoir les récupérer. Il sera suffisant, en guerre, d'être tenaillé par la crainte que l'agent n'ait été abattu ou fait prisonnier.

Il importe aussi, en orientant un ag. trm. avant le départ, de prévoir le cas où le destinataire se serait déplacé et de lui indiquer son emplacement présumé. L'agent doit pareillement savoir qu'en cas de rencontre avec l'ennemi il doit détruire (et non pas seulement froisser) le document qu'il transporte. Enfin il ne faut jamais oublier de lui dire si, une fois sa tâche remplie, il doit rester ou s'il doit revenir, et surtout préciser l'endroit où il pourra trouver son P.C. au cas où ce dernier aurait été déplacé. Combien voit-on, dans nos manœuvres, d'hommes (fantassins ou cavaliers) à la recherche de leur unité.

Dans le R.J., on rencontre trois *formes de messages*.

Le *message écrit*, le plus sûr, quand il ne tombe pas aux mains de l'ennemi. Mais c'est aussi le plus lent, à cause du temps nécessaire à sa rédaction et à son transport.

Il peut être accéléré par l'emploi de croquis et de signes conventionnels. Ces signes (appelés communément : signatures) sont donnés dans l'O. E-M.T. Malheureusement, de

par son épaisseur, il résulte que cette brochure trouve plus souvent place dans la malle de l'officier que dans sa sacoche, ce qui nécessite la mémorisation de ces signes et qui en restreint forcément l'emploi. L'instructeur d'arrondissement de la 1. div. a créé une planche de *Signes conventionnels*¹, feuille qui, pliée en deux est ramenée au format de la sacoche, ou pliée en quatre au format de poche. Cette feuille, qu'on peut toujours avoir sous la main, contient les principales signatures réglementaires pour les troupes, le terrain et les fortifications de campagne. De plus, elle comporte des signes complémentaires (officiellement en usage dans la 1. div.) qui permettent de donner en quelques traits l'image rapide, simple et exacte de toutes les activités des troupes au combat (marche, attaque, retraite, feu, stationnement, positions de rechange, etc.) avec l'horaire de ces opérations. C'est l'usage de ces signes qui contribue le plus à l'accélération de la rédaction des messages, surtout si l'on emploie un calque (posé et repéré sur la carte), lequel dispense de dessiner le terrain.

Le *message oral* est le plus défectueux, à cause de la déformation intervenant presque toujours en cours de transmission. On cherche à éviter le plus possible cette déformation en faisant répéter par l'ag. trm. (ce qui doit être spontané de sa part, S.C. 113) le message qu'il doit transmettre. Mais malgré cela, la garantie de transmission correcte est bien fragile. Ainsi un homme auquel on aura fait répéter au départ : « La lisière nord du village », risquera bien de transmettre : « La lisière de la forêt au nord du village ».

Pour le message téléphonique (qui entre aussi dans la catégorie des messages oraux) il importe, chaque fois que la conversation n'a pas lieu directement entre les deux intéressés, de remettre au téléphoniste le message par écrit. Ce dernier doit alors être rédigé exactement comme un rapport, avec : fonction de l'expéditeur, lieu de départ, heure, destinataire, etc. Le message est dicté par le téléphoniste, et écrit sous dictée à l'autre bout du fil. Il est remis

¹ Edition *Sarial*, Lausanne.

au destinataire sous la forme qu'il avait au départ. Il n'y a pas d'altération possible. C'est la forme la plus usuelle du message téléphonique, car dans la règle on ne doit pas déranger un chef ou le distraire de sa troupe en le faisant appeler au téléphone.

Le *message par signaux* est le plus rapide. Il est le seul utilisable au feu. Il ne s'agit pas de se laisser illusionner par le spectacle de nos manœuvres de paix et les coureurs qui peuvent y parcourir sans danger le « champ de bataille ». En terrain battu par le feu ennemi ces agents n'ont que peu de chances de pouvoir passer. Ensuite, ils cessent d'être coureurs, ils doivent utiliser le terrain tout comme le fusilier qui combat. On se rend compte du temps que le message doit prendre pour parvenir et l'on peut affirmer, sans crainte de se compromettre, qu'il arrivera souvent trop tard. Il faut tenir compte encore de la fatigue physique imposée à ces ag. trm., qui devront bondir, ramper, peut-être avec le masque.

L'expérience de la guerre est concluante sur ce point-là et les chefs sont formels : « Si, au combat, un moyen de transmission reste inopérant, ce sont en général les signaux ».

Le message par signaux nécessite la connaissance de l'alphabet Morse. On peut éviter la difficulté de mémorisation de cet alphabet et n'employer que les chiffres qui sont faciles à retenir. Mais il faut convenir d'un code, où des nombres déterminés signifient des mots ou des lambeaux de phrases. Plus d'un code chiffré a vu le jour, puis a disparu, mais des expériences faites avec ces codes éphémères est sorti maintenant un *Code chiffré à l'usage du R. J.*¹ établi par le colonel Léderrey. Ce code a été expérimenté, puis définitivement mis au point pour l'entrée au service du R. J. 39, où il a fait ses preuves et donné pleine satisfaction. A remarquer qu'il est établi spécialement et exclusivement pour le combat et le renseignement sur le front.

La transmission des chiffres Morse est relativement longue, de nuit surtout avec les lueurs. Ces chiffres étant

¹ Edition *Sarial*, Lausanne.

constitués par une combinaison de points et de traits au total de cinq, il faut cinq gestes lorsqu'on signale par fanions pour transmettre un seul chiffre. De nuit (le trait étant signalé par une lueur de cinq secondes) la transmission du zéro Morse prend environ une demi-minute. Pour éliminer cet inconvénient, l'auteur du code chiffré a imaginé un système de *Signaux* inspiré des signaux de marine. Ce sont les signaux sémaphoriques (pour la transmission de jour par fanions) et les chiffres lumineux (pour la transmission de nuit au moyen de deux lampes de poche ou lanternes) qui accélèrent d'une façon considérable les transmissions optiques. Ils sont, de jour (ne comportant qu'un geste par chiffre), cinq fois plus rapides que le Morse, et de nuit (temps gagné pour la quittance), huit à dix fois plus rapides que les lueurs. Leur lecture est facile et demande une concentration de l'attention beaucoup moins grande que le Morse, parce que l'on voit une image, qui dispense de compter des points et des traits.

On a maintenant trouvé un moyen de transmission souple et rapide qui permet au service de renseignements de donner sa mesure.

Le groupe de commandement de la cp. (gr. cdt.).

Ce groupe est mentionné aux chiffres 115 et 335 du R. ex. J. 1930. Pour la cp. fus. (115) : « 1 chef et 8 coureurs et agents de liaison ». Pour la cp. mitr. (335) : « Le groupe de commandement comprend le personnel de liaison et les télémétreurs ». Une curiosité saute à l'œil. Pourquoi le gr. cdt. de la cp. mitr, n'a-t-il pas de personnel de transmission comme le gr. cdt. de la cp. fus. ? Un autre point indéterminé, c'est l'effectif du personnel de liaison dans la cp. Comme on le verra plus loin dans l'étude du service de liaison, un chef (dans le cadre du R. J.) ne peut réellement avoir qu'un agent de liaison et pour la cp. ce sera le sous-officier du gr. cdt. (d'après le principe du S.C. 109). Les 8 hommes ne fonctionneront qu'accidentellement comme agents de liaison et doivent être considérés comme ag. trm.

Ces 8 hommes sont ce que j'appelle pour bien classer les idées : le « S. trm. cp. » (Service de transmission de compagnie).

La question du remplaçant du cdt. ne rentrant pas dans le cadre de cette étude, on aura donc au P. C. de la cp. comme personnel auxiliaire du commandant :

- 1 of. (le chef de la 5^e sct., sct. de commandement).
- 1 sof. (agent de liaison de la cp. vers le bat.).
- 8 h. (agents de transmission).

Le chef de la 5^e sct. est chargé de l'établissement et du fonctionnement des transmissions, qu'il met à disposition du cdt. de cp. — Il recueille tous les renseignements provenant des sections et les groupe pour les acheminer, sur ordre du cdt. de cp., au P. C. Bat. — Le cdt. de cp. peut le charger d'établir le croquis du dispositif de la cp. — Il recueille les prisonniers et les déserteurs, les trie, les fouille, établit l'état des captures et fait acheminer sous escorte hommes et papiers au P. C. Bat.

(La fonction du sous-officier de liaison sera étudiée dans le « Service de liaison ».)

Des 8 ag. trm., 2 sont d'office désignés pour assurer la transmission optique avec le bat. (si elle n'est pas possible, elle s'établit par coureurs). Deux autres ag. trm. sont prévus comme relai intermédiaire (de signaleurs) entre cp. et bat. si le terrain l'exige (par ex. : crête à passer). Il en reste 4 à disposition pour des transmissions passagères (par ex. avec cuisine, caisson, cp. voisine, sections, etc.)

Il ne faut pas appeler ce personnel et son organisation : « S. R. » *Il n'y a pas de service de renseignements à l'échelon compagnie.* Il y a seulement l'extrémité inférieure du S. li. (constituée par le sof. du gr. cdt.) et l'extrémité inférieure du S. trm. (constituée par le chef de la 5^e sct. et les 8 h. du gr. cdt.). Le S. R., comme on le verra plus tard, ne descend pas plus bas que l'échelon bat. et le cdt. de cp. n'a aucune compétence sur ce service. En revanche, il est le seul maître et le seul responsable de son S. trm. cp. ; l'officier de rensei-

gnements du bat. ne s'en occupe pas. C'est au cdt. de cp. qu'incombe le devoir de juxtaposer son S. trm. cp. au S.R bat. et d'établir la soudure. Il en charge une fois pour toutes son officier de la 5^e sct. Cette organisation découle du S. C. (chiffre 103, 1^{er} al.) : « Le service de renseignements organisé par le chef, pour son usage, ne relève en rien le subordonné de l'obligation d'explorer, de se renseigner et surtout de renseigner. Le subordonné rendra compte fréquemment de sa situation : où est-il ? que fait-il ? a-t-il ou n'a-t-il pas la liaison avec les troupes voisines ? ».

LE SERVICE DE LIAISON.

« Une liaison permanente est nécessaire pour assurer la collaboration des différentes instances de commandement. Elle se réalise par le moyen d'agents de liaison de toute confiance, intelligents, et par une transmission rapide et sûre. » (S. C. 108.)

A remarquer que le terme « Service de liaison » ne se trouve pas dans les brochures officielles. On n'y parle que de « la liaison » (qui est un principe) et de l'agent de liaison (qui est un moyen). Cependant, un moyen, pour avoir toute son efficacité, doit être organisé. C'est cette organisation qui est appelée « Service de liaison », par analogie avec le Service de renseignements. Il est entendu que ce S. li. reste dans le cadre de cette étude, c'est-à-dire : le régiment d'infanterie.

L'agent de liaison (ag. li.), au combat, a un rôle très important. Il est le représentant de son chef. Il doit voir, juger, apprécier et interpréter comme le ferait son chef. Tout cela nécessite une instruction approfondie. C'est pourquoi l'ag. li. ne peut pas s'improviser.

Ce dernier a de grandes responsabilités, puisque c'est à lui qu'incombe d'exposer oralement la situation, les intentions de son chef ou du supérieur auprès duquel il a été délégué. Il a de grandes compétences. « Arrivé vers celui-ci (son chef), il examine sur place si la situation correspond toujours à la

conception qu'on en avait en haut lieu, autrement dit, si l'ordre doit être maintenu, modifié ou annulé » (S. C. 110, 4^e al.). C'est pourquoi il est dit dans le S. C. qu'il doit être intelligent, c'est-à-dire avoir des aptitudes militaires, des connaissances tactiques au niveau de celles de son chef. Et c'est là le point difficile, car l'ag. li. est toujours un inférieur (en grade) : « Les unités utilisent des sous-officiers, voire de simples hommes de liaison ». (S. C. 109.) Le capitaine en est donc réduit à exposer son appréciation de la situation ou l'état moral de sa troupe par la voix d'un sous-officier ou d'un simple soldat, et le major doit utiliser ce même ag. li. pour communiquer à son cdt. de cp. ses intentions et sa manière de voir. Il ne faut donc pas que le cdt. de cp. hésite à se « priver » de son meilleur sous-officier pour l'employer comme ag. li., puisque c'est de lui que dépend en partie l'activité de son unité.

Entre Bat. et R., la situation est moins périlleuse, puisque l'ag. li. est un officier qui possède déjà un certain bagage de connaissances tactiques. On ne peut toutefois pas prendre comme of. li. un chef de sct. devenu surnuméraire parce qu'inemployable dans une cp.

L'ag. li. est en général pourvu de moyens de transmission, c'est-à-dire de locomotion : cycle, cheval. On peut lui adjoindre un agent de transmission. Mais nul n'a le droit de l'utiliser, lui et ses moyens, à d'autres fins que la liaison entre deux échelons bien déterminés.

Ce qui a été dit concernant l'orientation de l'ag. trm. est également vrai en ce qui concerne l'ag. li., quoique celui-ci, de par sa fonction et sa valeur militaire, offre moins de danger de s'égarer et en tout cas plus d'aptitude à se retrouver.

Des trois *types de liaison* (liaison par le haut, par les côtés et par le bas), je ne traiterai ici que la liaison par le bas.

La *liaison par le bas* est la plus fréquente. D'abord elle est posée en principe par le S. C. (110, 1^{er} al.). Ensuite elle est la plus nécessaire et la plus facile. Un élément

stable a toujours de la difficulté à prendre la liaison avec un élément en mouvement dans le terrain, tandis que cette difficulté est moindre dans le cas inverse. C'est donc logiquement au chef de l'élément le plus mobile à assurer la liaison. Et comme la mobilité dans le terrain augmente à mesure qu'on se rapproche du front, c'est à la cp. à prendre la liaison avec le bat. et c'est au bat. à prendre la liaison avec le régiment. C'est la liaison par le bas.

A remarquer cependant que « toute *liaison rompue* doit être activement recherchée par les deux échelons qu'elle intéresse ».

Le *fonctionnement de la liaison* offre une particularité spéciale : son rythme. J'appelle rythme la cadence du va-et-vient de l'ag. li. A quelques exceptions près, ce rythme dépend uniquement de l'ag. li. C'est le cas où le chef envoie lui-même l'ag. li. vers l'autre échelon, ou bien celui où il le fait venir (par l'intermédiaire du S. trm.). Mais à part cela, le libre-arbitre de l'ag. li. est clairement exposé dans le S. C. 110, 2^e al. : « Se plaçant au point de vue du commandant et de la troupe qu'il représente, l'agent suit les événements et juge du moment où son chef a besoin d'être orienté ». A ce moment, il se trouve au P. C. de l'échelon supérieur. Son chef ne sait ni ce qu'il fait, ni où il est, s'il est à l'autre P. C. ou sur le chemin du retour, ou s'il a été mis hors combat. Il est évident que si la situation est en constante transformation, le rythme de la liaison sera plus rapide que lorsque la situation est stabilisée.

Le chef, ayant son ag. li. sous la main, l'envoie vers le haut s'il désire provoquer un ordre. Donc, l'arrivée d'un ag. li. est pour le supérieur un indice des désirs de son subordonné. Si l'ag. li. est envoyé sur convocation du supérieur (qui fixe parfois pour quelle heure l'agent doit arriver), c'est le subordonné qui s'attend à recevoir un ordre.

Avant le départ d'en bas, l'ag. li. est orienté sur la situation, les intentions du chef, et le terrain. L'ag. li. s'annonce partant à l'officier de renseignements (Of. rens.).

Arrivé en haut, il oriente à son tour le supérieur sur la situation. Il reçoit l'ordre destiné à son chef. Seule la mission est écrite. L'orientation, les intentions et les appréciations lui sont données oralement. De cette façon, si l'ag. li. tombe aux mains de l'ennemi, celui-ci ne peut connaître que la partie la moins importante (au point de vue S. R.), la mission, c'est-à-dire le fait immédiat (que tout le monde verra). Cela ne lui suffira pas, dans la plupart des cas, à pénétrer les intentions de l'ennemi et se faire une idée de la manœuvre qui se prépare.

L'ag. li. s'annonce partant à l'of. rens. et retourne vers le bas. Il remet la mission à son chef, l'oriente, *ainsi que l'of. rens.* Il assiste à la distribution d'ordres, regarde le début de l'exécution de ces ordres, s'informe des intentions et éventuellement des besoins de son chef, et repart vers le haut. Là, il rend compte au supérieur *et à l'of. rens.* de la façon dont l'ordre a pu s'exécuter, de l'état physique et moral de sa troupe, de son matériel, de son armement, de ses besoins éventuels en hommes ou en munitions. Après quoi, il juge s'il doit rester ou rentrer.

Il ne faut pas que l'ag. li. séjourne trop longtemps loin de son P. C., car il ne garde pas l'état d'esprit de son chef et de sa troupe.

Le *but du S. li.* du R. J. est de faciliter la collaboration entre échelons de commandement, en supprimant entre eux la sécheresse des communications militaires écrites. Le S. li. doit permettre à deux chefs, séparés par le terrain, de travailler en commun en « se parlant », sans que pour cela ils soient contraints d'abandonner leur P. C. Mais pour que la liaison (à l'intérieur du R. J.) ait toute son efficacité, il faut qu'elle doit « vécue ». Il importe que l'ag. li. soit pour son chef comme une partie de sa vue, de son intelligence et de son état moral. Si au lieu de se déplacer, l'ag. li. fait usage des transmissions, le phénomène psychologique de la liaison infanterie-infanterie n'existe plus. Cela devient une forme de service de renseignements, lequel est froidement technique. La chose se présente tout

différemment pour la liaison entre les armes, où l'ag. li. peut avoir soit fonction de représentant qui vient offrir sa marchandise, soit fonction d'observateur-délégué.

A remarquer que tous les ordres de combat sont transmis par les ag. li. *et non pas* par le Service de renseignements.

La liaison, aux termes du S. C. 109, 2^e al., 196, 219 et 287, peut avoir encore une tout autre tâche, une tâche de combat : maintenir la cohésion du front, au moyen de patrouilles de liaison ou de flanc-gardes de liaison. Cette mission, malgré la similitude du terme, sort du cadre de cette étude.

Outre le cas ci-dessus, le terme « liaison » est, dans la troupe, employé à tout propos et il convient de réagir. Il faut surtout ne pas employer « liaison » pour « transmission ». Il convient de séparer nettement les expressions « prendre liaison avec » et « établir transmission avec ». « Avoir la liaison » est une situation avant tout morale. Cela signifie qu'un ag. li. (Of. ou sof.) a, au moins une fois, parcouru le trajet séparant les deux chefs qui ont la liaison, et que ces deux chefs pourront, par l'intermédiaire de l'ag. li., se faire connaître oralement leurs intentions, leur manière de voir. Quand ? C'est ce que en tout cas l'un des deux ignore (celui qui n'a pas l'ag. li. à son P. C.), mais il sait que ce sera une fois possible. Il a la liaison. — « Avoir la transmission » est, au contraire, un fait matériel. Quel que soit le mode de trm. (cour., sig., tf., etc.), le chef sait qu'instantanément il peut communiquer avec un échelon de commandement, soit pour lui transmettre un ordre, ou un renseignement. Il a la transmission.

Quand tout fonctionne normalement, tout chef, à partir de l'échelon cp. et au-dessus, doit avoir la liaison et la transmission (S. C. 108). Grâce aux signaux optiques, la transmission sera presque toujours établie avant que la liaison ne soit prise.

Il sera toujours très difficile à une cp. de savoir si elle a perdu la liaison avec le bat., tandis qu'elle saura tout de suite si elle a perdu la transmission.

LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS.

Généralités.

On lit dans la III^e partie du S. C., « Le commandement » : (S. C. 65) « Le chef prend sa décision après avoir réfléchi avec calme et lucidité » (S. C. 66). « Le premier facteur déterminant est la mission reçue (S. C. 67). « Les troupes disponibles, leur force et leur état actuels constituent le deuxième facteur de la décision » (S. C. 68). « Le terrain est le troisième facteur déterminant de la décision » (S. C. 69). « Le chef examine alors les données sur l'ennemi ».

Comme on le voit, l'exercice du commandement implique la *nécessité du renseignement*, car c'est du renseignement que le chef « déduit les possibilités conduisant au but » (S. C. 69, 2^e al.). Un chef privé de renseignements est inapte à agir au bon endroit, à intervenir à temps voulu avec sa réserve, avec son appui de feu. De là est venue l'idée d'un service de renseignements qui aurait pour tâche d'offrir au chef des renseignements exploitables, c'est-à-dire contrôlés et condensés de façon à donner l'image de la situation. Les principes de ce service sont donnés dans le S. C., 99 à 107.

Avant d'entrer dans le détail de cette organisation, il convient de la « localiser en profondeur ». Vers le bas, le S. R. commence à l'échelon bat. De là il est prolongé vers l'avant par le S. trm. Cp. En direction du haut, on le trouve organiquement constitué au bat. et au R. A la Br. (S. C. 98), il est prévu un groupe de commandement et une ordonnance devant fixer la force et l'équipement de ce détachement. Cette ordonnance n'a, paraît-il, pas encore vu le jour, ce qui fait que l'organisation du S. R. de Br. est encore imprécise. Plus haut, à la div. et à l'Armée, le S. R. doit avoir été prévu aussi et s'y rencontrer avec le service de contre-espionnage, la censure, etc.

Le S. R. a une mission qui reste invariable, quelles que

soient les circonstances, et c'est pourquoi il est superflu que les cdt. de la troupe (au profit desquels le S. R. travaille) lui donnent des ordres en cours de situation. Cette mission, permanente, se résume dans *les quatre tâches du S. R.* :

1. *Rassembler* les renseignements provenant des subordonnés directs, de l'exploration, des agents de liaison, du cdt. lui-même, du poste d'observation, des voisins et du supérieur.
2. *Etudier* les renseignements, les analyser, les recouper et en faire la synthèse.
3. *Diffuser* les renseignements, les communiquer à ceux qu'ils intéressent, d'abord le cdt., ensuite le supérieur, les subordonnés, les voisins.
4. *Conserver le secret*, contrecarrer le S. R. adverse, d'une part en évitant de lui fournir des sources de renseignements, d'autre part en le trompant volontairement.

Il est manifeste (voir encore S. C. 100, 1^{er} al.) que *la recherche du renseignement n'incombe pas au Service de renseignements*. Elle relève de la cp., de la sct., du groupe (S. C. 103, 1^{er} al.) et de l'exploration (S. C. 99, 2^e al.). Le seul moyen d'investigation que le S. R. ait en propre, c'est le poste d'observation. Pour le reste, il est tributaire des autres. C'est pourquoi il ne faut jamais perdre de vue que le S. R. n'est en quelque sorte qu'une « manufacture à laquelle il faut fournir les matières premières ».

Le S. R., par l'intermédiaire des organes de recherche (dont il sera fait mention plus loin), utilise comme *sources de renseignements* : les prisonniers, les déserteurs, les habitants, les documents et les épaves du champ de bataille. Le S. R. ennemi utilise les mêmes sources.

C'est pourquoi nos hommes doivent être instruits sur leur conduite à tenir au cas où ils seraient pris :

- 1^o Détruire (et non pas seulement froisser) tous les papiers dont ils sont porteurs, rapports, croquis, lettres, notes personnelles, etc., sans égards pour les souvenirs (qu'ils

ne reverront du reste jamais, et qui ne serviront qu'à renseigner l'ennemi).

- 2^o Se taire. On est tenu de n'indiquer que son nom et son numéro matricule. « Le prisonnier qui cherche à tromper l'ennemi finit par trahir involontairement ; celui qui se tait ne trahit jamais » (S. C. 107).

Nos hommes, et nos officiers, doivent savoir qu'il ne faut pas emporter sur la ligne de feu ou en avion des documents militaires importants, des cartes de situation. Il faut savoir que dans les lettres on n'indique ni où l'on est, ni les engagements auxquels on a pris part, ni les pertes, ni l'état moral de la troupe.

On doit savoir que si les circonstances obligent à abandonner des blessés et des morts, il faut les dépouiller de tous leurs papiers, qu'on ne laisse jamais sur le terrain la sacoche d'un officier mort, que si l'on doit abandonner du matériel, il faut le détruire ou tout au moins l'enterrer, qu'on ne doit laisser derrière soi aucune inscription militaire.

Il s'agit ici d'une question d'instruction, laquelle ne peut pas s'improviser sur le champ de bataille, et qui a pour but de priver l'ennemi de sources de renseignements, par conséquent de conserver le secret. Si la conservation du secret entre dans les attributions du S. R., il faut bien reconnaître que dans ce domaine de nombreux éléments échappent totalement à son influence et à son contrôle, et qui dépendent uniquement de l'instruction de la troupe.

Il en est de même en ce qui concerne l'utilisation des sources de renseignements.

Chacun doit savoir que moins le prisonnier aura été interrogé antérieurement, plus les renseignements que l'officier spécialiste de la div. en pourra retirer seront véridiques et utilisables. Il ne faut donc pas que les prisonniers soient interrogés à la cp., ni au bat. par qui que ce soit. Ce n'est qu'au R. qu'a lieu un premier interro-

gatoire sommaire, par l'officier de renseignements. Du régiment les prisonniers sont acheminés directement à la div.

On doit instruire chaque combattant :

- 1^o à collecter sur le champ de bataille tous les documents personnels ou militaires qu'il peut saisir sur les morts et les blessés. Chacun doit savoir que ces papiers sont à expédier d'urgence au R., et qu'il commet une faute grave en collectionnant des souvenirs de guerre, privant ainsi le S. R. de sources qui pourraient être de la plus grande utilité ;
- 2^o à ramasser toutes les épaves, obus non éclatés, douilles, armes, parties d'uniforme (donnant l'arme, la spécialité ou l'incorporation), les pigeons morts ou blessés. Ces épaves sont également acheminées, mais avec moins d'urgence, au régiment ;
- 3^o à transmettre en arrière toute observation sur la position ou sur l'activité ennemie, sans se demander si le renseignement en vaut la peine, s'il n'est pas déjà connu. Ce sont les officiers de renseignements qui font ce travail. Il ne faut pas oublier non plus que le plus petit renseignement peut servir à en recouper un autre, le rendre certain et lui donner une grande importance.

Il y a trois *sortes de renseignements* qui sont nécessaires au chef pour asseoir sa décision : les renseignements sur l'ennemi, sur nos troupes, et sur le terrain.

Les *renseignements sur l'ennemi* sont les plus difficiles à obtenir dans nos cours de répétition et nos manœuvres, parce que les principales sources dans ce domaine n'existent pas. On ne peut pas faire de prisonniers, l'ennemi n'abandonne jamais de « morts », ni de matériel, et on ne peut saisir aucun document militaire.

Dans nos manœuvres, par contre, l'observation permet de se renseigner beaucoup trop facilement sur la situation topographique de l'ennemi. Celui-ci, ne recevant aucun projectile, et devant avant tout satisfaire à la cadence accélérée de nos manœuvres, n'utilise pas le terrain comme il le devrait et montre ses mouvements. A

ajouter encore que les troupes mises hors combat et qui s'en retournent l'arme sur l'épaule dévoilent leur position.

A la guerre, ce sont les renseignements sur la situation topographique de l'ennemi qui sont les plus difficiles à obtenir. Ils nécessitent presque chaque fois un combat, l'ennemi se soustrayant aux vues et ne se dévoilant par le feu que s'il y est contraint ou provoqué.

On voit donc qu'en ce qui concerne les renseignements sur l'ennemi, le S. R., chez nous, travaille dans des conditions qui sont exactement l'inverse de ce qu'elles seraient à la guerre.

Les *renseignements sur nos troupes* sont les seuls pour lesquels les conditions des manœuvres sont à peu près celles de la guerre.

Il y a cependant des lacunes qu'on ne cherche pas à combler. Ainsi, en temps de paix, on se contente de connaître la situation topographique de nos troupes et les intentions du chef (y compris ses hypothèses). Mais les renseignements sur leur état physique, sur les pertes, sur le moral sont nécessaires à la guerre, où l'on ne peut plus manœuvrer avec des suppositions. Dans nos cours, on ne se préoccupe pas de l'état du matériel, et on ne se soucie nullement des besoins en vivres et en munitions. Cette lacune est inhérente aux exercices du temps de paix.

Les *renseignements sur le terrain* servent à compléter la carte, particulièrement en ce qui concerne la couverture du terrain, cheminements, observatoires, places de bivouac protégées contre avions, ou bien les ressources du terrain, possibilité de ravitailler, de cantonner, ou encore les ouvrages militaires et fortifications de campagne.

En temps de paix, on se déplace tellement vite dans le terrain qu'on n'a pas le temps de l'étudier à fond. Par égard aux cultures on ne fait que rarement des travaux de fortification. La plupart du temps on les suppose, et c'est alors le service d'arbitrage qui peut renseigner, mais non pas le S. R.

De ce qui précède il est facile de conclure que *le S. R. ne*

peut exercer son activité réelle qu'à la guerre. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'instruire, l'exercer et l'équiper en temps de paix.

Pour chaque échelon le *besoin de renseignements* est différent. Plus on est rapproché de la ligne de feu, plus ce besoin se concentre sur des questions ayant trait à la tactique pure. Ainsi le cdt. de cp. veut savoir l'emplacement d'une mitrailleuse qui barre son secteur, de façon à pouvoir neutraliser ou anéantir cette pièce dont dépend momentanément l'activité de sa cp. Plus on s'éloigne du front, plus le besoin de renseignements porte sur des points intéressant la stratégie. A la Br., par ex., connaître l'emplacement d'une mitrailleuse ennemie n'offre aucun intérêt. Par contre, savoir le numéro d'incorporation des troupes d'en face est de grande importance. Cela permet de dresser l'ordre de bataille de l'ennemi, d'en déduire les forces qui seront probablement engagées et d'étudier les moyens les plus efficaces ou les emplacements les plus appropriés au combat que l'on prévoit. Mais à la cp. savoir qu'on est en face du bataillon tel ou tel ne change rien à la situation ou à la mission reçue.

C'est là le point délicat de toute la recherche du renseignement. Ce qui est insignifiant pour le front est capital pour l'arrière, et inversement. Du reste l'exemple de la mitrailleuse, j'ai eu l'occasion de le vivre au R. J. 39, mais dans des conditions renversées : le poste d'observation du régiment, placé sur le Vully, aperçoit à plus de 3 km. en avant une mitrailleuse dans le cimetière de Vallamand-Dessus. C'était sans intérêt pour le régiment. Cependant le régiment, agissant selon le principe qu'*aucun renseignement ne doit être négligé*, transmet en avant à tout hasard la position de cette mitrailleuse. Or, la compagnie qui attaquait le cimetière ignorait totalement qu'une mitrailleuse l'attendait... Elle l'a appris, par le canal du S. R. et du S. trm. Cp., encore assez tôt, environ vingt minutes après que l'observation avait été faite, grâce à l'emploi des transmissions optiques. Pourtant la ligne, à ce moment, était chargée, et coupée par deux relais, le R. et le bat. Le message a néan-

moins marché à une vitesse de plus de 8 km. à l'heure. Il est certain que si la dépêche avait été expédiée comme « urgent », elle serait arrivée en moins de 10 minutes et aurait traversé le terrain à une vitesse de 15 à 20 km. à l'heure.

On vient de voir la différence existant dans le besoin de renseignements sur l'ennemi suivant l'échelon considéré. Cette même distinction existe pour les renseignements sur nos troupes. La cp. s'intéresse à la position de presque chaque groupe, et surtout de chaque pièce. Au R. ces détails sont encombrants. Ce que veut savoir le Cdt. R., c'est la ligne occupée par la cp., son extrême gauche et son extrême droite.

Pour le terrain, c'est analogue. La Br. se contentera de savoir que telle ou telle région est en ce moment fortement détrempée. Elle en déduira qu'il est préférable de ne pas y acheminer de gros effectifs ou y enliser son artillerie, tandis que la cp. qui est dans ce terrain-là n'aura pas des préoccupations de ce genre. Ce qu'il lui faudra savoir, c'est quels sont les cheminements praticables.

Chaque besoin de renseignements nécessite un ou plusieurs *organes de recherche* appropriés.

L'aviation, par son *exploration* lointaine, travaille au profit des états-majors supérieurs en renseignant sur l'intensité et la localisation de la circulation en arrière chez l'ennemi, sur les points de stationnement des réserves, etc.

Par l'exploration aérienne de combat, elle remplit les missions qu'elle a reçues du cdt. de l'artillerie et renseigne sur les mouvements de l'infanterie amie et ennemie.

La cavalerie, par l'exploration rapprochée, renseigne le R. ou la Br. sur le contour apparent de l'ennemi.

L'infanterie, par l'exploration de combat, la ruse ou la force, les coups de mains, les captures, renseigne la cp., le Bat., ou le R. sur les points libres d'ennemi, les points qu'il occupe, son armement. Elle permet de déterminer les zones où l'infiltration est possible, l'emplacement des barrages ou des pièces.

« Voir et renseigner, telles sont les deux tâches essentielles

de l'exploration ; le combat n'est qu'un moyen de les remplir » (S. C. 157).

A côté de cela, il y a l'*observation*. C'est l'observation qui fournit la plus grande partie des renseignements. Le rendement de l'exploration est amplifié quand on peut lui superposer l'observation. C'est tout particulièrement important pour l'infanterie. Il faut toujours chercher à faire suivre une patrouille à l'œil ou à la jumelle. On est renseigné beaucoup plus vite et d'une façon plus précise que par le rapport de la patrouille. Le chef de patrouille, une fois rentré, fera le rapport suivant : « Quand je suis arrivé à tel endroit, on m'a tiré dessus, je n'ai plus pu avancer ». Mais l'observateur, qui aura pu assister à toute la scène sans être dérangé, aura probablement repéré l'emplacement et la nature de la source de feu.

Dans l'infanterie, l'observation doit être permanente. Elle commence dans le groupe dont le remplaçant du chef fouille le terrain en avant, dont l'homme de chaque aile surveille la droite, surveille la gauche. Elle se poursuit dans la sect. dont des observateurs fixes observent le secteur ami et ennemi, sur le front et sur les flancs. Elle se retrouve à la cp., selon les circonstances sous forme de patrouille d'observation (d'un chef et un ou deux hommes) équipée avec jumelles et pourvue d'un moyen rapide de transmission (pigeon ou signaux). Jusqu'à la cp. inclusivement l'observation incombe à la troupe. Dès le bat. et au-dessus, l'observation incombe au S. R.

L'observation terrestre d'artillerie poursuit un but différent, mais qui peut aussi être utile à l'infanterie. Elle cherche les observatoires amis et ennemis. Elle repère les objectifs possibles. Elle participe à la conduite du tir indirect. Elle cherche à dévoiler par la vue (lueurs) ou par le son les emplacements des batteries ennemies. Pour cette tâche spéciale, l'artillerie dispose de son service de repérage.

Le génie et le service de santé ont aussi leurs organes de recherche qui poursuivent, eux, des buts purement techniques, donc d'utilité restreinte pour l'infanterie.

Enfin, à côté de l'exploration et de l'observation, il y a les *écoutes*. Les unes servent à capter les messages téléphoniques et télégraphiques. Ce sont celles dont l'infanterie doit le plus se méfier. Les autres sont utilisées pour le repérage des postes de radio, c'est-à-dire des postes de commandement importants. Si tous les P. C. jusqu'à la cp. étaient pourvus de postes de radio, ce serait l'idéal pour le S. R. adverse, qui pourrait avec peu de peine et peu de temps dresser un plan de situation complet et détaillé grâce à ses écoutes radiogoniométriques. La question de comprendre les messages est déjà secondaire. Intensification des messages signifie attaque imminente, identification de nouveaux postes veut dire arrivée de renforts. Ce sont des renseignements importants et assez difficiles à obtenir par les autres moyens, parce qu'ils nécessitent le concours de l'exploration aérienne et terrestre.

LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS DANS LE RÉGIMENT D'INFANTERIE.

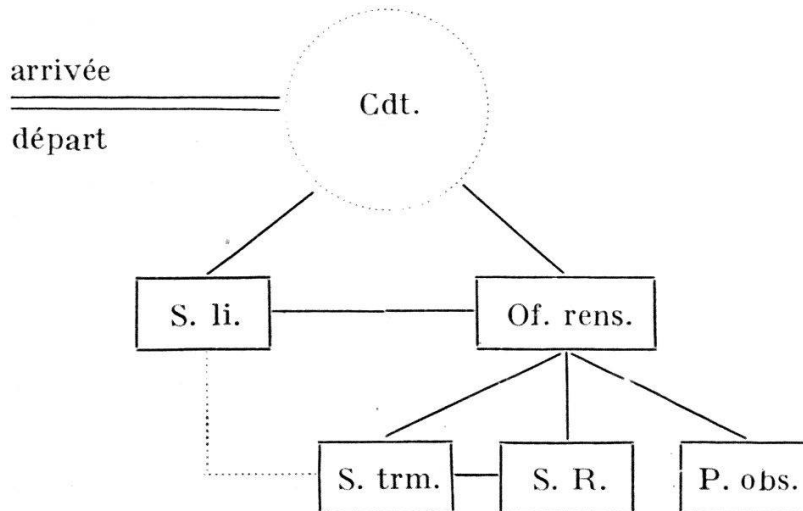
Dans le R. J. comme ailleurs le S. R. doit réaliser les quatre tâches pour lesquelles il a été créé. Pour cela il faut du personnel et du matériel.

D'abord le personnel. Le seul élément officiellement connu c'est son effectif : R. ex. J. 115. La nature et la répartition des fonctions de ce personnel, exception faite pour l'officier de renseignements (Of. rens.), a été jusqu'à présent laissé à l'initiative des régiments. L'organisation étudiée ici est celle prescrite par l'instructeur d'arrondissement de la 1.Div.¹, et expérimentée au cours de répétition du R. J. 39, et au R. car. 4, en août et octobre 1935.

Quant au matériel, à part la lunette binoculaire (ou lunette à ciseaux), le S. R. n'a rien. Nous verrons comment on peut combler cette lacune en restant dans les possibilités immédiates, c'est-à-dire sans recourir à la création d'un matériel spécial.

¹ *Renseignements et liaison dans le R. J.* (Edition Sarial, Lausanne).

Schéma des relations et subordinations dans un P. C. Bat. ou R.



Explication du schéma :

- 1^o Rien n'entre ou sort du P. C. sans passer par le cdt. C'est lui qui assume toutes les responsabilités en matière de rens. ou de li.

Les communications directes entre of. rens. Bat. et of. rens. R. ne sont pas réglementaires. Il faut cependant reconnaître qu'elles peuvent être utiles dans certains cas pour la transmission de « renseignements objectifs ».

Le cdt. n'a de compétences que sur le S. li. et sur l'of. rens. Encore évitera-t-il de donner à ce dernier des ordres, il formulera de préférence des demandes, laissant à l'of. rens., un technicien, l'initiative dans l'emploi de ses moyens.

Il est exclu que le cdt. donne un ordre à l'of. tf. (officier du téléphone). Il peut lui formuler une demande, que l'of. tf. n'exécutera qu'après en avoir reçu l'ordre de l'of. rens.

- 2^o Il y a relation entre of. rens. et S. li., mais non pas subordination. L'un et l'autre dépendent du cdt.
- 3^o Le S. trm., le S. R. et le P. obs. (poste d'observation) sont subordonnés à l'of. rens. et à personne d'autre. Cela revient à dire que les hommes de ces services sont

instruits à n'exécuter que les ordres de l'of. rens. ou de l'of. tf.

- 4° Il y a relation, mais non subordination entre S. R. et S. trm. La subordination passe par l'of. rens. et revient par l'of. tf., qui est le chef du S. trm.
- 5° Il y a relation accidentelle entre S. li et S. trm., mais seulement après entente avec l'of. rens.

Si l'on ne respecte pas ces 5 conditions, il n'est pas possible d'avoir un S. R. qui fonctionne au moment voulu. On doit résister à la tentation de lancer tous ses moyens de transmission dans le terrain, et surtout le fil. Il faut toujours se demander s'il y a possibilité de récupérer ses transmissions, à défaut de quoi, on risque de gaspiller ses moyens. C'est l'of. rens. (ayant consulté s'il le faut l'of. tf.) qui est le plus apte à ordonner l'emploi des moyens, C'est pourquoi il doit être le maître absolu de son service.

Organisation topographique du P. C.

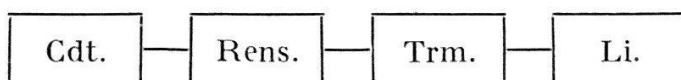
Dans le terrain, le P. C. n'est pas un point, c'est une zone. Un P. C. doit s'étaler sur une surface d'au moins 50 m. de diamètre et si possible 100 m. Première raison : plus un P. C. est étendu, moins il est repérable, moins il est vulnérable. Un P. C. ne doit pas être anéanti d'un coup par un seul obus. Deuxième raison : si tout est entassé au même endroit, le travail n'est plus possible parce qu'on se gêne les uns les autres. Il faut que le cdt ait un endroit à lui réservé, où il puisse réfléchir tranquillement à la situation, aux dispositions qu'il va prendre. Nul ne doit être contraint à subir une conversation téléphonique qui ne l'intéresse pas, une dictée d'ordre ou l'orientation d'un agent, alors qu'il doit concentrer toute son attention sur un problème particulier. C'est pourquoi il faut diviser le P. C. d'après la division du travail, ce qui conduit à quatre quartiers distincts et éloignés les uns des autres :

1. Le *quartier du commandement*, où se trouvent le commandant et les quelques officiers que celui-ci tient à avoir auprès de lui comme collaborateurs, of. mitr., of. li. art., etc.

2. Le *quartier du renseignement* (qu'on a appelé parfois et à tort la centrale de renseignement), où se trouvent l'of. rens., ses deux remplaçants, le secrétaire et le dessinateur. Eventuellement on pourra y voir l'of. tf. et des ag. li. (mais sans leurs moyens de trm.).
3. Le *quartier des transmissions*, où est installé le téléphone, où on trouve les ag. trm. du S. trm. et du S. R. momentanément inemployés et au repos. (Ce quartier doit dans tous les cas avoir un abri ou couvert à sa disposition, de façon à pouvoir installer ses appareils dans de bonnes conditions).
4. Le *quartier de la liaison*, où sont les moyens de trm. des ag. li., chevaux, cycles, hommes, etc.

Dans la répartition topographique des quatre quartiers d'un P. C. il ne faut pas perdre de vue le travail spécial qui doit se faire dans chaque quartier, et en outre s'inspirer de la règle suivante. Le quartier qui doit être le plus rapproché de celui du commandement, c'est celui du renseignement. A son tour celui qui doit être le plus rapproché du renseignement, c'est le quartier des transmissions. Cette règle est fondée sur la densité du trafic entre quartiers.

On aura donc comme dispositif si le P. C. est échelonné le long d'une route :



En dehors de la zone du P. C., on groupe le petit état-major et tout le personnel qui, on ne sait trop pourquoi, converge toujours sur un P. C. C'est ce que j'appelle *la banlieue*.

Dans un village, il ne faut pas se contenter d'installer les quatre quartiers dans des locaux différents d'une même maison; il faut attribuer une maison à chaque quartier, à cause de la vulnérabilité.

Effectif du personnel S. R.

« En campagne, chaque Cp. détache au Bat. un groupe de commandement. Le Bat. en garde deux et détache le

troisième au R., qui de la sorte en possède trois ». (R. ex. J. 1930, 115).

C'est le cas du R. à 3 Bat. On ne dit pas combien de groupes de commandement doit avoir le R. à 2 Bat., et pourtant sur les 55 R. J. de notre armée, il y en a 18 qui n'ont que 2 Bat. La proportion n'est pas négligeable.

Maintenant pourquoi « en campagne » et non pas « en vue du service en campagne ». Le S. R. doit être un organisme permanent, il ne peut pas être improvisé en campagne. On devrait au contraire déjà former des hommes pour ce service dans les écoles de recrues.

J'admets que le R. à 2 Bat. n'ait que 2 groupes de commandement à disposition. Le groupe étant d'1 sof. et 8 h., on aura donc :

	<i>R. à 3 Bat.</i>			<i>R. à 2 Bat.</i>		
	Of.	Sof.	H.	Of.	Sof.	H.
R.	1	3	24 = 28	1	2	16 = 19
1 ^{er} Bat. . . .	1	2	16 = 19	1	2	16 = 19
2 ^e Bat. . . .	1	2	16 = 19	1	2	16 = 19
3 ^e Bat. . . .	1	2	16 = 19	—	—	—
	4	9	72 = 85	3	6	48 = 57

Répartition des fonctions.

Au P. C. (Bat. et R., quartier du Renseignement) :

L'of. rens., 2 sof. et 2 h.

(Il y a longtemps que l'of. rens. existe en fait au bat. La nouvelle organisation militaire va, paraît-il, reconnaître cette nécessité.)

L'of. rens. = chef du service. Je parlerai de son activité particulière plus loin.

1^{er} sof. = 1^{er} remplaçant de l'of. rens. S'occupe de l'installation et de la police des quartiers du P. C.

(La « banlieue » est organisée par l'adjudant, par ex.)

2^e sof. = 2^e remplaçant de l'of. rens. S'occupe de l'installation des trm. optiques (ou par coureurs) et prend contact avec le sof. tf.

L'of. rens. a ainsi toute liberté d'action et de réflexion à chaque déplacement de P. C. Pour le repos, un des remplaçants assure le service, pendant que l'autre sof., l'of. rens. et l'un des deux h. (voir ci-après) se reposent.

- 1^{er} h. = secrétaire. Tient le journal des renseignements¹ où il note le compte rendu de chaque renseignement reçu ou expédié, ainsi que l'expéditeur (le destinataire), le moyen de trm., l'heure et le numéro d'ordre.
- 2^e h. = dessinateur. Etablit les calques et croquis de situation, en plusieurs exemplaires en vue de la diffusion.

Au P. obs. (Bat. et R.) : 1 chef et 3 h.

- Le chef = (simple soldat, sauf au P. obs. R. à 3 Bat. où il peut être sof.). Il fouille le terrain à la jumelle et indique les secteurs à observer à l'homme qui est à la lunette binoculaire. Il s'occupe en outre de l'installation de la trm. optique avec le P. C.
- 1^{er} h. = observateur à la lunette binoculaire.
- 2^e h. = rédacteur des observations (tient le journal des observations) et secrétaire de l'homme qui signale au P. C.
- 3^e h. = signaleur pour le P. C. Va de temps en temps apporter au P. C. un des deux exemplaires du journal. (Les observations continuent à s'enregistrer sur le second exemplaire du journal, en attendant que le premier soit rapporté du P. C.).

Au P. obs. R., il faut ajouter en plus :

deux hommes formant relai de trm. optique entre un Bat. et le R.

L'expérience a montré que le P. obs. R., grâce à sa position avantageuse, peut aisément servir de relai entre un Bat. et le R. quand la transmission optique directe

¹ Edition *Sarial*, Lausanne.

entre Bat. et R. n'est pas possible et que le téléphone n'est pas installé ou est coupé. Avec un effectif total de 4 h., le P. obs. R. ne peut pas remplir simultanément les deux fonctions : renseigner et relayer. Il vaut mieux lui adjoindre à titre définitif deux signaleurs (à fanions).

Voici un cas qui s'est présenté au R. J. 39 : le P. C. R. était à 900 m. en avant du P. obs. R., ce qui ne gênait personne, vu l'emploi des trm. optiques. Il prépare son déplacement vers l'avant et fait savoir au P. C. d'un des Bat. que le téléphone serait coupé pendant le déplacement du R. (C'était par suite du manque de personnel tf.) Le P. obs. R., bien situé, n'a pas de raisons pour se déplacer déjà. La transmission optique Bat.-R. est impossible à cause d'une forêt séparant les deux P. C. Que faire ? Etablir la transmission par coureur à travers la forêt ? Il y avait mieux. Le Bat. voyait le P. obs. R. (distance : plus de 2 km.). Il a signalé au P. obs. R., qui retransmettait en avant au P. C. R., en attendant que le téléphone soit de nouveau utilisable.

<i>Au R.</i>	<i>Ag. trm. S. R.</i>									
On a vu :	<i>R. à 3 Bat.</i>			<i>R. à 2 Bat.</i>						
	Of.	Sof.	H.	Of.	Sof.	H.				
P.C.R.	1	2	2	=	5	1	2	2	=	5
P.obs.R.	—	1	3	} = 6	—	—	4	} = 6	—	—
ag.trm.P.obs.	—	—	2		—	—	2			
déjà pris	1	3	7	=	11	1	2	8	=	11
encore disponible	—	—	17	=	17	—	—	8	=	8
Effectif total	1	3	24	=	28	1	2	16	=	19

Les fonctions de ces 17 h. (respectivement 8 h.) se répartissent comme suit :

	<i>R. à 3 Bat.</i>	<i>R. à 2 Bat.</i>
	H.	H.
2 ag. trm. S.R. au P.C.R. pour le P. obs. =	2	2
2 » » » » 1 ^{er} Bat. =	2	2
2 » » » » 2 ^e » =	2	2
2 » » » » 3 ^e » =	2	—
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>
	8	6
Au P.C.R. : surnuméraires :	9	2
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>
	17	8

Ces surnuméraires fournissent d'une part des sentinelles et indicateurs de P. C. On garde le P. C. (par des sentinelles) contre l'activité possible de patrouilles ennemies, et celle des espions. Ces sentinelles ont une consigne analogue à celle de la garde de police, mais au lieu qu'il y soit question de « civils non munis d'un laisser-passer », il s'agit de « militaires n'appartenant pas au P. C. et non munis d'un laisser-passer ». Elles veillent aussi à ce que les entrées et les sorties du P. C. ne se fassent pas toutes par le même cheminement et ne contribuent pas à révéler à l'observation ennemie la position exacte du P. C. Le commandant de cette garde du P. C. est le sof. 1^{er} remplaçant de l'of. rens., auquel incombe la police des quatre quartiers.

Les surnuméraires fournissent aussi une réserve d'ag. trm. pour des relais optiques supplémentaires. Le plus grand nombre d'entre eux est au repos, de façon que cette réserve demeure fraîche. Malheureusement, on voit que pour le R. à 2 Bat. il n'est guère possible d'exécuter tout ce programme avec 2 surnuméraires. Il faudrait, 6 h. de plus, soit 1 par cp. fus. ou car. Les cp. fus. d'un R. à 2 Bat. devraient fournir un groupe de commandement de 1 sof. et 9 h.

Au Bat.

Le personnel utilisé aux P. C. et P. obs. Bat. est à 2 hommes près le même qu'au R. à 2 Bat., soit :

$$1 \text{ of.}, 2 \text{ sof.}, 6 \text{ h.} = 9$$

L'effectif total du personnel Bat. étant : 1 of., 2 sof., 16 h. = 19 il reste 10 h. dont les fonctions se répartissent comme suit :

ag. trm. au P.C. Bat. pour R.	= 2 h.
» » » » P. obs. Bat.	= 2 »
» » » » les 3 Cp. fus. ou car.	= 6 » (3 × 2 h.)
Total	10 h.

Il n'y a pas de surnuméraires. Il s'agit de constituer une réserve au moyen du personnel de trm. S. R. qui n'est

pas absolument indispensable. Par ex., les deux ag. trm. devant signaler à la cp. de réserve. (Il reste quand même le S. li. entre le bat. et cette cp.) Constituera éventuellement aussi cette réserve le P. obs. et ses moyens de trm., si celui-ci ne peut pas s'employer faute de vues ou par suite des déplacements trop rapprochés du P. C.

Remarque. — Il est à noter qu'il s'agit dans tout ce qui précède de fonctions et non pas de spécialités, ce qui revient à dire que les hommes du S. R. doivent être interchangeables dans la plus grande mesure possible.

Fonctionnement des Postes de signaleurs (P. sig.) du S. R.

Les ag. trm. S. R. sont essentiellement et avant tout des signaleurs, correspondant entre eux au moyen de fanions ou de lampes de poche, à l'aide de signaux sémaphoriques ou de chiffres lumineux, et utilisant le code chiffré dont j'ai parlé au début de cette étude. Ce n'est que quand la signalisation n'est pas possible, en terrain couvert par exemple, que ces ag. trm. S. R. deviennent coureurs.

Les P. sig. s'annoncent au moyen des indicatifs du code. Par ex. « 75-016-05 » (ici P. obs. R.). Si le poste auquel ce message vient d'être transmis ne s'annonçait spontanément, on lui passerait encore : « 5 » (donnez de vos nouvelles). L'autre répond, par ex. : « 75-02-06-11-104 » (ici P. C. Bat. N° 104). Chaque P. sig. repère tous les P. sig. qu'il peut voir. Ainsi s'établissent automatiquement des possibilités de transit. Le poste qui cherche le transit demandera à l'autre : « 3-02-... » (pouvez-vous communiquer avec P. C. tel et tel ?) Si la réponse est affirmative, on donnera au début de la dépêche : « 4-02-... » (transmettez à P. C. tel et tel).

Le P. sig. est, dans la règle, formé de deux hommes. L'un est le signaleur proprement dit, l'autre est son secrétaire. Ici encore ce sont des fonctions et non des spécialités. Pour la transmission, le secrétaire, ayant en mains le chiffre du message, dicte au signaleur (qui a déjà fait l'appel) le premier nombre du message. Le signaleur

répète le nombre et signale les chiffres. Mot fini. Le secrétaire dicte le deuxième nombre, et ainsi de suite jusqu'à « message fini ». On attend la quittance du message. Au poste récepteur, le signaleur (qui a répondu à l'appel) lit à haute voix les chiffres qu'on lui signale, les quittance et dicte les fins de mots. Le secrétaire répète tout, et inscrit au fur et à mesure. Quand le signaleur dicte « fin de message » (et répond « compris »), le secrétaire termine son déchiffrement. Le message a un sens, le signaleur le quittance en donnant : « message compris », à quoi l'expéditeur répond encore par « compris ». Et la transmission est terminée. C'est extrêmement rapide. (Les accidents, tels que erreur dans la transmission ou incompréhension du message, ne relèvent que de l'instruction des signaleurs.)

Puisque le signaleur et le secrétaire doivent pouvoir intervertir leurs fonctions, il faut qu'ils aient chacun le même équipement et le même matériel : une paire de fanions, une paire de lampes de poche, un crayon, un bloc-notes (format de poche et sans impression) et un code chiffré. Cet équipement à double est absolument nécessaire, parce qu'on doit pouvoir prendre deux hommes et improviser un P. sig. sans courir le risque de n'avoir sous la main que deux signaleurs ou deux secrétaires seulement.

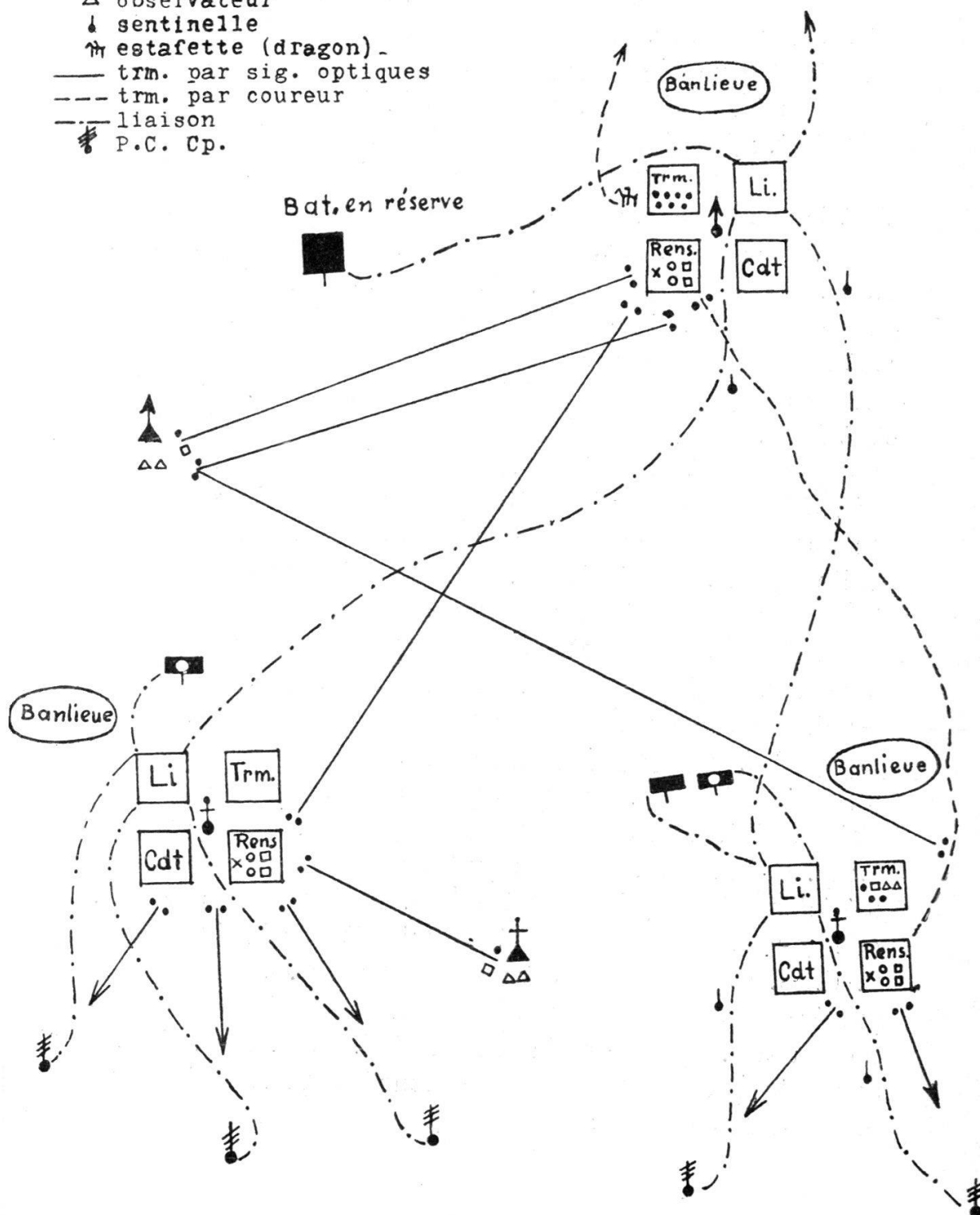
Il peut arriver que le P. sig. soit forcé de fonctionner à un seul homme. Pour cela, il faut évidemment un homme déjà formé à la trm. optique. Voici comment le cas peut se produire. Au P. C. Bat., par ex., un des P. sig. transmet au R., mais l'of. rens. veut faire parvenir au R. un croquis de situation. Il le fait naturellement porter par un des deux hommes du poste, mais pendant ce temps la trm. optique ne doit pas être coupée. Elle continue à un seul homme.

Sur ce schéma viendraient encore se greffer les transmissions du S. trm. : téléphone, blinkers, radio, cyclistes, dragons, chiens et pigeons, ainsi que les transmissions de la liaison artillerie-infanterie (qui sont fournies par l'art.).

Schéma du S.R. (et S.Li.) dans un R.J.

Légende

- X Of.rens.
- Sof.
- secrétaire ou dessinateur
- coureur-signaléur
- △ observateur
- ↓ sentinelle
- ⚡ estafette (dragon)
- trm. par sig. optiques
- - - trm. par coureur
- · - liaison
- ⚡ P.C. Cp.



On remarque que vers le bas les trm. optiques sont amorcées par les ag. trm. S. R., en direction des cp. C'est à cet endroit que le S. trm. cp. vient prolonger le S. R. vers l'avant. J'estime que cet établissement de transmissions doit être bilatéral, c'est-à-dire que le Bat. cherche la cp. en même temps que la cp. cherche le Bat. Le S. R. Bat. a tout à y gagner, puisqu'il reçoit ses renseignements de l'avant et que l'arrivée des renseignements dépend de l'état des transmissions. Mais c'est là tout ce que fait le S. R. Bat. : faciliter l'établissement des transmissions avec la cp. Il ne va pas chercher le renseignement à la cp. C'est la cp. (S. C. 103) qui est tenue de le lui fournir.

Vers le haut, la Br., il n'y a que l'estafette (O. E.-M. T., p. 18 et 21) et l'of. li. du R. Tous les autres moyens de trm. (tf., radio, cav., cyc., chiens et pigeons) sont fournis par la Br.

En ce qui concerne le téléphone, dans le R. de plaine c'est le R. qui établit la ligne vers le Bat. Dans le R. de montagne, c'est le contraire.

Le schéma n'a pas la prétention de synthétiser tous les cas possibles. Cependant on y remarque que le Bat. « de droite » (qui a ses trois cp. fus. engagées et son P. obs. Bat. en fonction) n'a pas de surnuméraires au repos dans le quartier des trm., et pas non plus de gardes de P. C. Si le cdt. veut que son P. C. soit gardé, il doit prélever des hommes sur la cp. non engagée : la cp. mitr. — Le Bat. « de gauche » a la trm. par coureurs avec le R., le terrain ne permettant pas la trm. optique directe. Mais ce Bat. a la trm. optique par le relai du P. obs. R. Au P. C. R., deux hommes (outre les deux coureurs) sont spécialement chargés de cette trm. optique, avec le Bat. « de gauche », par le P. obs., ce qui fait que la ligne entre P. C. R. et P. obs. R. est double. Au Bat. « de gauche », par économie de personnel, les deux mêmes hommes assurent la trm. optique et la trm. à pied. L'of. rens. tient à avoir du personnel en réserve pour la phase d'engagement de la 3^e Cp.

On voit aussi qu'entre Bat. et cp. mitr. il n'existe rien d'autre que la liaison.

Le S. R. ne déploiera jamais ses moyens de trm. entre lui et une troupe en réserve, puisque cette dernière n'est pas une source d'information pour le S. R. Pour orienter la réserve ou lui communiquer des renseignements, l'ag. li. suffit.

Activités de l'Of. rends.

L'of. rends. est le chef du S. R. et comme tel responsable de son fonctionnement. Mais il en est aussi le centre, c'est-à-dire que tout ce qui arrive au S. R. aboutit à lui, et tout ce qui en sort émane de lui. L'activité de l'of. rends. est donc double. Il doit :

- 1° faire jouer le mécanisme de son service ;
- 2° faire son travail personnel d'analyse et de synthèse des renseignements.

Sa préoccupation constante et dominante, c'est le temps qui s'écoule. Il cherche toujours la solution qui nécessite le moins de temps pour être réalisée.

Le premier point de son activité dépend de son sens de l'organisation, de son autorité, de son sang-froid et de son tempérament qui ne se plie pas aux obstacles provenant du terrain ou de la situation.

Le deuxième point de son activité dépend de ses connaissances tactiques, de son sens critique et de son objectivité.

C'est l'of. rends. qui concrétise les quatre tâches du S. R. : le recueil, l'étude, la diffusion des renseignements, et la conservation du secret.

Le recueil. — L'of. rends. rassemble les renseignements qui lui parviennent par l'intermédiaire de ses ag. trm. S. R. et de son P. obs. Ces renseignements proviennent :

soit de l'avant, des subordonnés directs et de l'exploitation de combat, ainsi que des ag. li. ;

soit du cdt. lui-même ou de l'of. qui l'accompagne ;
soit de l'arrière, du supérieur et de l'exploration aérienne ;
soit des voisins.

Pour pouvoir recueillir utilement ces renseignements, l'of. rend. les classe séparément (réception et expédition). Il en est de même des ordres reçus et expédiés. Il tient à côté de cela un état de ces ordres et de ces renseignements. C'est le Journal des renseignements (S. C. 101) où, comme je l'ai déjà dit, son secrétaire de P. C. consigne dans des colonnes appropriées tous les éléments intéressants (heure, moyen de trm., expéditeur, destinataire, et le résumé du renseignement).

L'étude. — Il y a une colonne du Journal des renseignements où le secrétaire n'inscrit rien, c'est celle concernant la valeur du renseignement. Là, l'of. rend. note si le renseignement est nul, douteux, probable, certain, important, ou s'il a perdu sa valeur.

C'est le début de l'étude. L'of. rend. trie les données avant de commencer à construire. Ce triage porte en premier lieu sur l'urgence. Quels sont les renseignements dont l'exploitation est la plus urgente, et par qui peuvent-ils être exploités ? Ensuite vient l'importance. Quel est le degré d'importance du renseignement, et qui intéresse-t-il ?

Mais l'of. rend. est un sceptique ; il ne considère comme certain que le renseignement qu'il a recoupé. Le recouplement joue un rôle capital. Il est moins le résultat d'un devoir que d'une tournure d'esprit. L'of. rend., à priori, estime que ceux qui le renseignent peuvent se tromper et une preuve lui est nécessaire. Cette preuve est fournie si, par ex., l'expéditeur confirme le renseignement par de nouveaux détails probants ou si le même renseignement parvient spontanément d'un autre endroit. C'est le recouplement. Selon les circonstances, l'of. rend. attendra que le recouplement s'opère de lui-même. D'autres fois, selon l'urgence ou le degré d'importance qu'il accorde au renseignement, il provoquera le recou-

pement. Dans cette intention, il aura recours soit à son P. obs., soit aux subordonnés, demandant d'être renseignés sur tel point, soit enfin à l'exploration. Mais il cherchera autant que possible à éviter ce dernier moyen, qui est trop lent.

Jusqu'à présent, l'of. rens. a fait *l'analyse* du renseignement. C'est la première phase de son travail.

L'of. rens. a maintenant en mains, et en tête, des renseignements recoupés, donc certains. Ces renseignements ne sont cependant pas encore « susceptibles d'être présentés » aux cdts de la troupe. Ils sont arrivés par fragments plus ou moins importants et sont inscrits au Journal des renseignements pêle-mêle selon leur ordre d'arrivée. D'autre part, dans la collection des renseignements reçus, il y a des croquis venus de différents subordonnés, et sans relation entre eux. Il s'agit d'ordonner renseignements et croquis de façon qu'ils révèlent l'image de la situation. L'of. rens. va se livrer à cette nouvelle phase de travail : *la synthèse*. Deux formes de synthèse se présentent, l'une littéraire, l'autre graphique : le bulletin de renseignements ou le croquis de situation (S. C. 101). Rien n'empêche de compléter le dessin par un texte et de combiner le « croquis » avec le « bulletin ». C'est même assez souvent la forme la plus suggestive et la plus complète. L'Of. rens. charge son dessinateur de l'exécution manuelle de ce travail.

Le dessinateur a toujours devant lui un croquis de la région. Le mieux c'est qu'il ait une carte à échelle suffisamment grande sur laquelle il fixe un calque repéré. Au fur et à mesure de l'arrivée des croquis des subordonnés, il les reporte sur son calque, qui se complète ainsi par étapes. Il traduit aussi par dessin tout ce qui est susceptible de l'être, mais qui arrive sous forme de rapport. L'of. rens., sur ce calque de situation, fait dessiner légèrement ce qui est douteux et probable. Il fait mettre en plus un point d'interrogation à côté de ce qui est douteux. Une fois la certitude acquise, on biffe le « ? » d'une croix et on repasse le dessin en trait ferme. Par ce calque, l'of. rens. se rend compte des

zones où les renseignements manquent, où ils sont incertains, où ils sont certains. C'est sur cette base qu'il établit, par écrit ou mentalement, sa liste des besoins en renseignements, laquelle est encore complétée en fonction des intentions du cdt. Il faut qu'au moment où le cdt. en aura besoin, l'of. rends. soit à même de lui fournir les renseignements nécessaires.

Afin de combler les lacunes qui peuvent exister dans les renseignements reçus, l'of. rends. propose, si nécessaire, à son cdt. des mesures d'exploration et de recherche de renseignements. Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur l'efficacité de ces investigations. Au moment où l'of. rends. doit proposer l'envoi d'une patrouille, dont il fixe la mission, il devrait déjà avoir le renseignement qui lui manque. La patrouille sera envoyée, elle travaillera bien (ce qui lui prendra du temps) et son rapport risque souvent d'arriver trop tard pour être utile. L'of. rends. cherchera à gagner du temps en faisant (si s'est possible) observer cette patrouille par son P. obs.

Nous venons de voir ce qu'est l'étude des renseignements faite par l'of. rends. : analyse, puis synthèse. C'est sous cet angle qu'elle apparaît à un tiers regardant travailler l'of. rends.

Voyons maintenant comment cette étude s'élabore dans son esprit. L'of. rends. passe par quatre stades mentaux : l'hypothèse, la présomption, la conviction et la certitude. Les premiers renseignements arrivant suggèrent une ou plusieurs *hypothèses*. L'of. rends. n'en adopte aucune. Il est objectif. Il n'a pas d'idées préconçues. Un détail de plus semble confirmer plus spécialement l'une des hypothèses. Plus tard, d'autres renseignements viennent s'ajouter. A noter que jusqu'à présent, aucun de ces renseignements n'est encore recoupé. Mais l'of. rends. présume, c'est le stade de la *présomption*, que la situation pourrait bien être telle, mais il n'en conclut rien. Il provoque le recoupement de deux ou trois renseignements principaux. Un des renseignements se confirme. Maintenant commence la *conviction* que l'hypo-

thèse envisagée est vraiment la bonne. Enfin le recoupement est terminé; d'autres renseignements complémentaires sont arrivés, et c'est la *certitude*. Le renseignement est utilisable.

On voit que l'of. rend. a besoin de beaucoup de renseignements pour pouvoir travailler. Il ne suffit pas qu'on lui envoie un renseignement par heure, même si la situation est inchangée. Il est au contraire de la plus grande importance pour l'of. rend. de pouvoir conserver la certitude que la situation est inchangée. J'insiste sur le fait qu'il faut que chacun renseigne abondamment l'of. rend., mais il faut aussi que ces renseignements puissent être transmis rapidement et arriver à temps. C'est pourquoi les *signaux optiques* sont le seul salut du S. R.

En ce qui concerne l'étude des renseignements que fait l'of. rend., elle est dans la pratique plus compliquée que je viens de l'exposer. Voici pourquoi. Tous les renseignements arrivent l'un après l'autre. Les uns se rapportent à ceci, les autres à cela, d'autres encore à autre chose; il y a ceux sur l'ennemi, ceux sur nos troupes, ceux qui viennent de l'avant, ou de l'arrière. Les uns sont à recouper, les autres sont nouveaux, d'autres sont déjà recoupés. Et l'of. rend. doit débrouiller tous les fils de cet enchevêtrement et les suivre chacun séparément, ce qui fait que pour les uns il en est à la conviction, pour d'autres à la présomption. Il y a une quantité d'hypothèses qui se présentent à lui, et avec ça, il doit toujours s'assurer du bon fonctionnement du mécanisme de son service. Si l'effort physique que doit fournir l'of. rend. est relativement faible, son effort cérébral est considérable, et son grand ennemi, c'est le sommeil. C'est pourquoi il importe qu'il ait des remplaçants et qu'il puisse se reposer.

La diffusion. — Le bulletin de renseignements et le croquis de situation établis par l'of. rend. sont destinés à la diffusion. Il en faut donc plusieurs exemplaires. D'abord trois : un pour l'of. rend., un pour son cdt. et un pour le supérieur. Selon les cas, il faut prévoir des exemplaires pour

les subordonnés et les voisins. Là, le nombre peut être très variable. Dans d'autres cas les subordonnés reçoivent des « bulletins » ou des « croquis » fragmentaires, ne contenant que ce qui concerne le subordonné considéré. C'est l'of. rend. qui doit juger dans quelle mesure chaque destinataire a besoin d'être orienté, sans détails superflus.

Pour que la diffusion soit aussi rapide que possible, il faut que l'établissement des exemplaires nécessaires se fasse d'un seul coup, par l'usage du carbone. L'établissement des « bulletins » nécessite des blocs-rapport en papier pelure. Pour les « croquis » il faut des feuilles de papier calque. Ils sont aussi multipliés au moyen du carbone. Sur les copies, l'ennemi est cerclé de rouge au lieu d'être dessiné en rouge. La compréhension du croquis n'en est pas diminuée.

Les croquis de situation sont transportés, chaque fois que la chose est possible par les ag. li., s'ils sont au P. C. et si c'est compatible avec leur activité du moment. Aucun ag. li. ne devant arriver au P. C. ou le quitter sans s'annoncer à l'of. rend., celui-ci sait toujours s'il peut ou non remettre un « croquis » à un ag. li. Sinon ce sont les ag. trm. S. R. qui sont chargés de l'acheminement des croquis de situation établis.

Les bulletins de renseignements sont transmis par optique ou par tf. (si la ligne est construite à deux fils). C'est plus rapide que par écrit, et ce n'est pas plus dangereux.

La conservation du secret. — L'of. rend. propose les mesures destinées à contrecarrer le S. R. adverse. J'ai déjà exposé que certaines de ces mesures devaient faire partie du bagage d'instruction de la troupe et échappaient au contrôle et à l'influence de l'of. rend. Mais il y en a encore d'autres. C'est l'of. rend. qui propose le changement des noms fictifs et des chiffres du code. C'est lui qui lance de faux messages destinés à être captés par l'ennemi. Il propose de tromper aussi l'ennemi par le feu et la manœuvre. On prépare l'arrivée et le départ de troupes sans les exécuter. On déplace des troupes sans but tactique. On fait des ouvrages simulés, etc.

Comme *autre activité*, l'of. rens. veille à ce que les ag. li. soient toujours au courant de la situation.

Il se tient lui-même au courant des intentions de son chef. Chaque fois que le chef s'absente du P. C., l'of. rens. le fait accompagner par un secrétaire, qui est chargé de noter l'itinéraire du chef, les heures, les ordres donnés ou dictés par le chef. Il recueille aussi tous les renseignements qu'il peut en cours de route. En rentrant, il donne à l'of. rens. tout ce qu'il a recueilli. Si le cdt. est déjà accompagné par un officier, le secrétaire devient superflu et c'est cet officier qui est chargé de ce travail. Cette mesure qui n'a rien de vexatoire pour le cdt., lequel est au contraire déchargé de ces menues besognes et peut se consacrer entièrement à sa tâche,

Pour que ce moyen de renseignements puisse fonctionner, il faut que le cdt., qui travaille dans un autre quartier que celui où se trouve généralement l'of. rens., tienne ce dernier au courant de ses allées et venues. Il faut aussi qu'entre le cdt. et son of. rens. règne la plus grande confiance. A défaut de quoi leur collaboration sera ardue et de faible rendement.

(A suivre.)

Plt. KOELLIKER,
Of. rens. R. J. 39.
